

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 23 mai 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai 2025 à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 06

Absents : 05

Votants : 06

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, AINOZ Jean-Louis.

Date de la convocation : 16/05/2025

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Secrétaire : GARDET Benjamin.

Délibération 2025-05D15 - Modification statutaire de la SPL domaine skiable Crest-Voland Cohennoz – représentant de la commune au fonction d'administrateur

- **VU** les délibérations du Conseil d'Administration de la société « SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ » du 28 mars 2025 autorisant le principe (i) de la modification de l'objet social, (ii) de l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) de l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) des modifications statutaires corrélatives,
- **VU** la délibération du conseil municipal de Crest-Voland du 1er avril 2025 votant favorablement (i) la modification de l'objet social, (ii) l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) les modifications statutaires corrélatives,
- **VU** la délibération du conseil municipal de Cohennoz du 8 avril 2025 votant favorablement (i) la modification de l'objet social, (ii) l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) les modifications statutaires corrélatives,
- **VU** la délibération du comité syndical du SIVU domaine skiable Crest-Voland Cohennoz du 10 avril 2025 votant favorablement (i) la modification de l'objet social, (ii) l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) les modifications statutaires corrélatives,
- **VU** les dispositions du premier alinéa de l'article R.1524-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- **Considérant** la nécessité de relever de ses fonctions un administrateur représentant la commune de CREST-VOLAND au sein du conseil d'administration de la SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ afin de tenir compte des évolutions statutaires ci-dessus rappelées,

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- *Relève de ses fonctions de représentant de la commune de CREST-VOLAND au sein du conseil d'administration de la SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ et ce, avec effet à compter de la réalisation définitive des modifications statutaires rappelées en l'exposé qui précède :*
Monsieur Thierry BELLENGER – 148 route des Mottets 73590 CREST-VOLAND.

*Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire*

Le maire
Christophe RAMBAUD

